

Avis n° 2022/07 relatif à l'admission par l'État de diplômes de le la Haute École de la Province de Liège

Établissement / École

Nom: Haute École de la Province de Liège

Sigle: HEPL

Type : Établissement d'enseignement supérieur public de Belgique

Académie : École étrangère

Site de l'école : Liège

Objet de la demande d'admission par l'État

Catégorie NAD (Nouvelle demande de l'admission par l'État de diplômes d'établissements étrangers)
Master en Sciences de l'ingénieur industriel, orientation biochimie, en formation initiale sous statut d'étudiant
Master en Sciences de l'ingénieur industriel, orientation chimie, en formation initiale sous statut d'étudiant
Master en Sciences de l'ingénieur industriel, orientation construction, en formation initiale sous statut
d'étudiant

Master en Sciences de l'ingénieur industriel, orientation géomètre, en formation initiale sous statut d'étudiant Master en Sciences de l'ingénieur industriel, orientation informatique, en formation initiale sous statut d'étudiant

Master en Sciences de l'ingénieur industriel, orientation électronique, en formation initiale sous statut d'étudiant

Master en Sciences de l'ingénieur industriel, orientation électromécanique, en formation initiale sous statut d'étudiant

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-9 ;
- Vu la demande présentée par la Haute École de la Province de Liège ;
- Vu le rapport établi par Pascal BIDAN (membre de la CTI et rapporteur principal), Jean-Richard LLINAS (expert et co-rapporteur), Daniel CORDARY (expert auprès de la CTI), Fabrice DUBOST (expert auprès de la CTI), Sonia HAJRI GABOUJ (experte internationale auprès de la CTI) et Martin HUILLET (expert élève-ingénieur auprès de la CTI), présenté en assemblée plénière de la CTI le 13 juillet 2022;

L'assemblée plénière a statué comme suit :

Avis favorable de la Commission des titres d'ingénieur

Nouvelle admission par l'État des diplômes étrangers suivants	Voie de formation	À compter de l'année civile	Jusqu'à la fin de l'année civile	Durée de l'admission par l'Etat
Master en Sciences de l'ingénieur industriel, orientation biochimie	Formation initiale sous statut d'étudiant	2023	2025	restreinte
Master en Sciences de l'ingénieur industriel, orientation chimie	Formation initiale sous statut d'étudiant	2023	2025	restreinte
Master en Sciences de l'ingénieur industriel, orientation construction	Formation initiale sous statut d'étudiant	2023	2025	restreinte
Master en Sciences de l'ingénieur industriel, orientation géomètre	Formation initiale sous statut d'étudiant	2023	2025	restreinte
Master en Sciences de l'ingénieur industriel, orientation informatique	Formation initiale sous statut d'étudiant	2023	2025	restreinte
Master en Sciences de l'ingénieur industriel, orientation électronique	Formation initiale sous statut d'étudiant	2023	2025	restreinte
Master en Sciences de l'ingénieur industriel, orientation électromécanique	Formation initiale sous statut d'étudiant	2023	2025	restreinte

Cet avis s'accompagne des recommandations suivantes :

Pour l'école HEPL et son département Sciences et Techniques

- Mettre en place une instance type conseil de perfectionnement pour les formations d'ingénieurs industriels, avec la participation de représentants socio-économique, force de propositions pour l'Organe de Gestion;
- Permettre une adaptation du règlement des études HEPL, afin de prendre en compte les spécificités des formations d'ingénieurs (semestrialisation, international, stages,...).

Pour les formations, toutes orientations

- Définir puis mettre en œuvre un plan d'actions, afin d'améliorer l'attractivité des formations d'ingénieur industriel, dans le but d'augmenter les effectifs étudiants ;
- Mettre en place, pour chaque orientation, une instance type club des entreprises, force de propositions pour adapter les formations aux besoins des entreprises ;
- Finaliser la démarche compétences et mettre en cohérence les supports correspondants pour toutes les orientations ;
- Définir puis mettre en œuvre un plan d'actions, orientation par orientation, pour progresser vers les standards CTI R&O sur l'expérience à l'international et les stages en entreprises ;
- Poursuivre les actions menées pour améliorer le niveau d'anglais des étudiants, inscrire progressivement l'atteinte du niveau B2 dans le règlement des études ;
- Améliorer significativement la gestion des modifications des documents produits par l'école, et en premier lieu les maquettes pédagogiques ;
- Revoir la démarche qualité pour la rendre cohérente avec le plan stratégique HEPL et la note de politique d'orientation stratégique (vision ingénieur HEPL);

- Poursuivre les actions engagées pour améliorer le taux de réussite des étudiants ;
- Poursuivre le développement de la recherche appliquée dans toutes les orientations, et en amplifiant sa valorisation ;
- Mieux intégrer les enjeux développement durable, responsabilité sociétale, éthique et déontologie dans la formation ;
- Accompagner la structuration des alumni ingénieurs industriels, favoriser les échanges entre la formation d'ingénieurs et cette structure dédiée ;
- Mettre en place un observatoire des métiers et des emplois.

Pour les orientations biochimie et chimie

- Revoir la convention de double diplôme avec Sup'Biotech, pour la mettre en conformité avec les exigences de la CTI sur la durée de l'échange académique.

Pour l'orientation construction

- Améliorer l'exposition des étudiants à la recherche ;
- Finaliser le projet de double-diplôme avec l'ESTP, en tenant compte des exigences de la CTI sur la durée de l'échange académique.

Pour l'orientation géomètre

- Revoir l'approche compétences, décliner la démarche LabSET aux compétences spécifiques de cette orientation ;
- Améliorer l'exposition des étudiants à la recherche ;
- Finaliser le projet de double-diplôme avec l'ESTP, en tenant compte des exigences de la CTI sur la durée de l'échange académique.

Pour l'orientation informatique

- Clarifier la stratégie du département Sciences et Techniques, sur les formations en informatique (ingénieur et/ou master) :
- Mettre impérativement en place un plan d'actions pour augmenter les effectifs en formation d'ingénieurs ;
- Initier la mobilité internationale pour ces étudiants.

Pour l'orientation électronique

- Revoir l'approche compétences, décliner la démarche LabSET aux compétences spécifiques de cette orientation.

Pour l'orientation électromécanique

- Revoir l'approche compétences, décliner la démarche LabSET aux compétences spécifiques de cette orientation ;
- Initier la mobilité internationale pour ces étudiants.

Avis favorable pour l'attribution du label européen pour les formations d'ingénieur EUR-ACE®, niveau master, aux diplômes suivants :

Intitulé du diplôme	À compter de l'année civile	Jusqu'à la fin de l'année civile
Master en Sciences de l'ingénieur industriel, orientation biochimie	2023	2025
Master en Sciences de l'ingénieur industriel, orientation chimie	2023	2025
Master en Sciences de l'ingénieur industriel, orientation construction	2023	2025
Master en Sciences de l'ingénieur industriel, orientation géomètre	2023	2025
Master en Sciences de l'ingénieur industriel, orientation informatique	2023	2025
Master en Sciences de l'ingénieur industriel, orientation électronique	2023	2025

Avis délibéré en séance plénière à Paris, le 13 juillet 2022

Avis approuvé en séance plénière à Paris, le 12 octobre 2022

La présidente Elisabeth CRÉPON

300